

---

**Nombre de membres****en exercice:** 10**Séance du jeudi 22 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux février l'assemblée régulièrement convoqué le 17 février 2024, s'est réuni sous la présidence de Fabrice BEAUMET.

**Présents :** 6

**Sont présents:** Andrée RENAUX, Nicolas HERTKORN, Alain ROVERATI, Fabrice BEAUMET, Martial LARMINACH, Pascal THUAU

**Votants:** 6

**Représentés:**

**Excuses:** Cathy DAL BORGIO, Alexandra KOLODZIEJCZAK, Hubert JANKE, Magalie PARTY

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Nicolas HERTKORN

---

**Objet: Augmentation du taux TFB de 3 % part communale - DE 2024 002**

Le Maire propose à l'assemblée d'augmenter le taux de TFB à 3 % (part communale).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE**, à l'unanimité des membres présents, d'augmenter le taux de la TFB à 3 % (part communale).

**Objet: Encaissement chèque Groupama Grand Est - DE 2024 003**

Le Maire explique à l'assemblée que GROUPAMA participe financièrement à une action de prévention et à envoyer un chèque de 216.80 euros à la commune de Champneuville.

Il propose de voter pour l'encaissement du chèque n°2123627 de Groupama Grand Est pour la somme de 216.80 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE**, à l'unanimité des membres présents, d'encaisser le chèque n°2123627 de GROUPAMA GRAND EST pour la somme de 216.80 euros.

**Objet: Constitution du bureau de l'AFR - DE 2024 004**

Monsieur le Maire a rappelé la lettre de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, l'invitant à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection de quatre propriétaires, exploitants ou non, appelés à siéger au bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Champneuville.

Il est alors procédé à l'élection à bulletin secret dans les conditions fixées par les articles L 2121-20 et L 2121-21 du code général des collectivités locales.

Le nombre de votants étant de 6

La majorité requise est de 5

Ont obtenu au premier tour :

- M. Renaux Damien - 14 rue de l'Eglise - 55100 CHAMPNEUVILLE : 6 voix
- M. Dubaux Daniel - 3 Grande rue - 55100 CHAMPNEUVILLE : 6 voix
- M. GILLE Guillaume - 55100 CHARNY-SUR-MEUSE : 6 voix
- M. TROUSLARD Aurélien - 4 rue Chanvre - 55110 REGNEVILLE : 6 voix

Sont ainsi élus et désignés par le Conseil Municipal, les propriétaires suivants :

- **M. Renaux Damien** - 14 rue de l'Eglise - 55100 CHAMPNEUVILLE : 6 voix
- **M. Dubaux Daniel** - 3 Grande rue - 55100 CHAMPNEUVILLE : 6 voix
- **M. GILLE Guillaume** - 55100 CHARNY-SUR-MEUSE : 6 voix
- **M. TROUSLARD Aurélien** - 4 rue Chanvre - 55110 REGNEVILLE : 6 voix